

**Association des commerçants de
Charleroi et Pie-IX**

**Rapport de l'auditeur indépendant et
États financiers**

31 décembre 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX** (« l'organisme »), qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021** et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 décembre 2021**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été audités.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

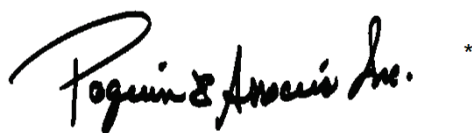
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Poirier & Associés Inc." followed by a small asterisk.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 17 mai 2022

* Par CPA auditeur permis de comptabilité publique n° A131162

Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX

États financiers

31 décembre 2021

Index

États financiers

Résultats	1
Évolution de l'actif net	2
Bilan	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5

Renseignements supplémentaires

Résultats détaillés	Annexe A
---------------------	----------

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Produits <i>[Annexe A]</i>		
Pie-IX	306 870 \$	146 526 \$
Charges <i>[Annexe A]</i>		
Pie-IX	307 762	146 128
Charleroi	55	-
	307 817	146 128
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(947) \$	398 \$

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
Solde déjà établi	92 907 \$	1 795 \$
Correction d'erreur <i>[note 3]</i>	(90 714)	-
Solde corrigé	2 193	1 795
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(947)	398
Solde à la fin	1 246 \$	2 193 \$

Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX

3

Bilan

Au 31 décembre 2021

	2021	2020
Actif		
À court terme		
Encaisse	51 726 \$	120 408 \$
Sommes à recevoir de l'État	20 249	9 157
Autres à recevoir	4 145	-
Frais payés d'avance	16 110	15 734
	92 230 \$	145 299 \$
Passif		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	14 098 \$	58 555 \$
À transférer à CDEC	-	25 000
Subventions et contributions reportées [note 4]	76 886	59 551
	90 984	143 106
Actif net		
Actif net non affecté	1 246	2 193
	92 230 \$	145 299 \$

Au nom du Conseil d'administration

Maude Royal _____

Frédéric Normand _____

Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX**4****Flux de trésorerie****Exercice terminé le 31 décembre 2021**

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Subventions et contributions	324 132 \$	- \$
Autres produits	73	78
	324 205	78
Sorties de fonds :		
Fournitures et services	(392 887)	(28 059)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(68 682)	(27 981)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	120 408	148 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	51 726 \$	120 408 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

31 décembre 2021

1. Statuts et mission de l'organisme

Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX constitué le 14 mars 2006 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et par conséquent, est exonéré d'impôt.

L'Organisme à but non lucratif vise à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour promouvoir et développer l'artère commerciale.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada* et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues.

L'Organisme présente plusieurs de ses charges regroupées aux projets correspondants : Charleroi et Pie IX.

Instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Correction d'erreur

En 2020, l'organisme avait présenté, par erreur, les sommes reçues et non dépensées de la subvention de la Ville de Montréal comme un excédent de l'exercice. Aussi, aucun salaire n'avait été constaté en 2020. Les chiffres des états financiers des exercices antérieurs ont été retraités pour tenir compte des effets rétrospectifs de la correction de cette erreur. Ainsi, l'excédent des produits sur les charges a diminué de 90 714 \$, diminuant aussi l'actif net non affecté de ce même montant.

4. Subventions et contributions reportées

Les subventions et contributions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	Solde au 31 décembre 2020	Encaissements	Constaté à titre de produits	Solde au 31 décembre 2021
Ville de Montréal	59 551 \$	324 132 \$	306 797 \$	76 886 \$

5. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été audités.

Association des commerçants de Charleroi et de Pie-IX**Annexe A****Résultats détaillés****Exercice terminé le 31 décembre 2021**

	Pie-IX	Charleroi	2021	2020
Produits				
Ville de Montréal	306 797 \$	- \$	306 797 \$	146 448 \$
Autres produits	73	-	73	78
	306 870	-	306 870	146 526
Charges				
Salaires agent de développement	46 336	-	46 336	47 829
Salaires - Participants	13 112	-	13 112	-
Assurances	1 771	-	1 771	536
Activités	1 439	-	1 439	192
Projets spéciaux	76 967	-	76 967	61 899
Événements	29 408	-	29 408	7 535
Frais du bureau	1 584	-	1 584	-
Services professionnels	36 720	-	36 720	5 697
Conférenciers	5 624	-	5 624	4 422
Taxes et permis	221	20	241	39
Publicité	94 446	-	94 446	17 860
Frais financiers	134	35	169	119
	307 762	55	307 817	146 128
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(892) \$	(55) \$	(947) \$	398 \$